



DC 241 - Formateur occasionnel – AFEST, formateur interne NOUVEAUTÉ



Public concerné :

Experts métiers devant acquérir les outils et méthodes pédagogiques pour former dans le cadre d'une Action de Formation En Situation de Travail (AFEST)

Objectifs :

Découvrir les spécificités de l'AFEST
Construire des séquences d'apprentissage
Concevoir les séquences préparatoires et les séquences complémentaires
Concevoir les séquences d'observation
Animer des séquences réflexives
Evaluer les apprentissages
Accompagner l'apprenant
Capitaliser et valoriser la démarche d'accompagnement

Méthode pédagogique :

Groupe de 6 personnes maximum – Pédagogie active et participative – Apports théoriques et mises en situation pratiques.

Évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation des connaissances

Prérequis :

Aucun

contactformation@ctcgroupe.com
+33 (0)4 72 76 10 02

[Contactez-nous](#)

Référence

DC 241

Durée

3 jours (21 heures)

Formateurs

Formateur expert du domaine

Tarif

En intra : 1490 €HT / jour / groupe

Les entreprises membres bénéficient de -20% sur le tarif indiqué ci-dessus.

Dernière modification : 05/12/2025

Contenu :

Comprendre la problématique : Former en situation de travail
L'AFEST par rapport aux autres modalités pédagogiques
Le rôle et la posture d'un formateur AFEST
Problèmes typiques auxquels est confronté le formateur AFEST

Appréhender l'AFEST

Définition, contexte d'application et réglementaire

Les intérêts de l'AFEST pour les acteurs

Les différentes étapes

La place du formateur dans le projet AFEST

La situation de travail

La pratique réflexive

Devenir formateur AFEST

Les compétences techniques : l'expertise métier, les astuces et les bonnes pratiques

Les compétences pédagogiques : se positionner en ressource plutôt qu'en expert, la pédagogie

AFEST, savoir transmettre tout en favorisant l'autonomie de l'apprenant

Distinction tuteur/formateur AFEST

CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.

Document généré le 24/01/2026 à 11h04